

# ÉLECTIONS 2024

VOTRE POINT DE VUE NOUS INTÉRESSE !



**AXXON**

**Comment votre parti compte-t-il gérer la norme de croissance de l'assurance maladie dans les années à venir ? Estimez-vous qu'une partie de celle-ci peut être distribuée aux secteurs qui sont actuellement sous-financés ? Comment voyez-vous le financement de la sécurité sociale à l'avenir ?**

**ecolo**

Nous voulons assurer une norme de croissance du budget de la santé de **minimum 2,5%** : c'est-à-dire que nous ne voulons plus jamais descendre en dessous, comme cela a été le cas par le passé. On se battra pour une marge de croissance plus importante car il faut à la fois un financement suffisant des besoins de base actuels en santé publique et consacrer des ressources supplémentaires aux nouveaux besoins (prévention, vieillissement de la population, obésité infantile, etc.). Mais il va d'abord falloir assurer qu'elle remonte bien à 2,5 en 2025, comme promis par le Gouvernement.

En termes de financement, des contributions supplémentaires provenant du budget global continueront d'être nécessaires. La suppression progressive des subventions aux énergies fossiles, la lutte contre la fraude et l'impôt sur le capital permettent de dégager des marges de manœuvre à cet effet ainsi que pour d'autres investissements, par exemple en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

**MR**

Nous devons **contrôler la norme de croissance**, et elle doit être maîtrisée. Une attention particulière doit être portée à l'évolution des coûts des soins de santé. Le budget des soins de santé a augmenté de 10 milliards d'euros en 10 ans, passant de 25 milliards d'euros en 2018 à 35 milliards d'euros en 2023. À une évolution constante, le budget des soins de santé atteindra les **45 milliards d'euros en 2028**.

La qualité et l'accessibilité des soins de santé dans notre pays sont largement reconnus. La Belgique est à la 5<sup>ème</sup> place du classement de l'Health Consumer Powerhouse (2018). Ces dernières années, notre système de santé a gagné en efficacité (recours croissant aux médicaments bon marché, augmentation des hospitalisations de jour, diminution de la durée de séjour, etc.) mais il reste perfectible (utilisation excessive de certains examens ou équipements, le recours à des traitements inappropriés, faible investissement dans l'innovation et la santé digitale, etc.). Des mesures doivent être prises pour maîtriser l'évolution du budget des soins de santé en tenant compte des besoins des patients. La réforme des réseaux hospitaliers doit ainsi se poursuivre afin d'amener les hôpitaux à davantage collaborer, à mieux se répartir les activités, à coordonner les soins et à maximiser la valeur apportée à la société et aux patients. Tant en termes de financement qu'en termes de qualité de soins, maintenir des activités hospitalières identiques sur des sites voisins de seulement quelques kilomètres est inefficace. **Par exemple, la programmation de l'offre de services d'urgence sur base de paramètres scientifiques permettrait de tendre vers une meilleure efficacité du paysage médical.** Cette nouvelle programmation devra être accompagnée de la mise en place d'un dispositif légal permettant aux professionnels médicaux d'orienter les patients dont les soins ne sont pas urgents vers d'autres centres médicaux appropriés.

**Comment votre parti envisage-t-il de continuer à financer le groupe croissant de personnes bénéficiant de l'intervention majorée ? En d'autres mots, comment envisagez-vous l'accès à la kinésithérapie pour les groupes vulnérables ?**



Nous demandons l'attribution automatique de l'allocation majorée. Il y a beaucoup trop de non-recours à ce droit. Des soins de qualité et abordables sont un droit fondamental pour toutes et tous. Si un financement supplémentaire est nécessaire, le supplément devrait être augmenté à partir du budget global de l'Etat (voir notre réponse à la 1<sup>ère</sup> question).



Nous pensons que le conventionnement est nécessaire pour tendre vers plus d'accessibilité pour les plus vulnérables, mais nous donnons notamment la possibilité aux kinésithérapeutes de vouloir se déconventionner. Il serait utile d'étudier la proposition du conventionnement partiel, mais aussi l'évaluation des honoraires.

**Comment votre parti entend-il promouvoir le rôle préventif de la kinésithérapie ainsi que l'importance de l'intervention précoce des kinésithérapeutes pour améliorer la santé de la population et réduire la pression sur les soins de santé ?**



La réserve de fonds provenant de la norme de croissance pour la prévention peut également être utilisée dans le cadre de la kinésithérapie. Toutefois, ces fonds transversaux ne servent pas à financer certains groupes professionnels, mais à financer des objectifs de santé de la manière la plus efficace possible. Il faudra penser à articuler les deux aspects si, comme Ecolo le défend, on veut promouvoir l'intervention précoce des kinésithérapeutes.



Dans un cadre multidisciplinaire, le patient est pris en charge et traité dans sa globalité, ce qui permet d'atteindre plus rapidement les objectifs thérapeutiques. Il est important de maintenir le lien entre le corps médical et les kinésithérapeutes, surtout en première ligne et dès le diagnostic des pathologies dans les différents domaines. Il faut notamment reconnaître les valorisations des différentes spécialités et communiquer plus efficacement à ce sujet pour orienter au mieux les patients. Nous constatons que la prévention fait défaut ; pour remédier à cela, il faut investir pour augmenter le budget approprié (actuellement à 1,6 % du budget) mais surtout pouvoir relier le curatif et le préventif au niveau fédéral.

**Comment votre parti compte-t-il investir dans la formation et la formation continue des kinésithérapeutes, afin de s'assurer que ceux-ci disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour continuer à répondre aux besoins changeants des patients ?**

**ecolo**

L'apprentissage tout au long de la vie est important pour continuer à apprendre et adapter ses pratiques en fonction des besoins des patients et des nouveaux types de pathologies tout comme aux nouvelles techniques de prise en charge. Nous voulons refinancer l'enseignement à cet effet et soutenir la formation.

**MR**

Vous mentionnez dans votre mémorandum : "Des années se sont écoulées depuis les premières accréditations et il n'existe aucun moyen de vérifier si les kinésithérapeutes concernés répondent toujours aux critères de maintien de leur qualification professionnelle particulière." Nous soutenons l'idée qu'il est nécessaire d'accréditer le suivi des formations continues des kinésithérapeutes pour garantir la qualité des soins.

**Comment votre parti envisage-t-il la modification nécessaire de l'article 43 de la loi coordonnée du 10 mai 2015 (chapitre sur la kinésithérapie) afin d'y inclure les compétences étendues des kinésithérapeutes ?**

**ecolo**

Ce Gouvernement, dans sa réforme de la LEPS, a mis l'accent sur la délégation des tâches et le transfert des tâches en général; nous pensons qu'il faudra poursuivre ces travaux en incluant davantage d'acteurs des soins.

**MR**

Nous pourrions envisager de discuter de l'article 43 concernant les différents champs de compétences des kinésithérapeutes, notamment en reconnaissant des qualifications telles que le kiné en sport en santé mentale, ainsi que des compétences d'expert.